

Comité d'Accompagnement de FLAUREA CHEMICALS et HÖGANÄS BELGIUM

PROCES VERBAL

REUNION 26 AVRIL 2022

Présents:

Pour le groupe de l'entreprise:

Monsieur Benoît GOBEAUX, HÖGANÄS BELGIUM Quality Control and Environment Manager - ATH

Madame Anne DELHOVREN, HÖGANÄS BELGIUM Qualité - ATH

Monsieur Yves ANDRE, FLAUREA CHEMICALS Directeur - ATH

Monsieur Andy VANDENSTEEN, FLAUREA CHEMICALS Responsable Projets - ATH

Monsieur Patrick KICQ, FLAUREA CHEMICALS Conseiller en prévention - ATH

Pour le groupe des riverains:

Monsieur Philippe DELEHOUZEE - ATH

Monsieur Marc RENARD - ATH

Monsieur Bernard VERHAEGHE, - ATH

Pour le groupe des administrations:

Madame Anne-Sophie PYPE, PROVINCE DE HAINAUT Bureau de Sécurité - MONS

Monsieur Geoffrey LEGRAND, ADMINISTRATION COMMUNALE D'ATH Service Environnement - ATH

Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut

Excusés:

Monsieur Vincent RASNEUR, HÖGANÄS BELGIUM Directeur Général - ATH

Monsieur Ronny BALCAEN, ADMINISTRATION COMMUNALE D'ATH Echevin de la transition écologique - ATH

Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A. - S.P.W Attaché qualifié - MONS

Monsieur Robert VANQUICKELBERGHE, FLAUREA CHEMICALS Responsable commercial - ATH

Monsieur Samuel ANCION, SPW- RAM Inspecteur RAM - SPW - JAMBES

Monsieur Serge COUPE – ATH

Premier point:

Accueil – présences, fonctionnement, calendrier des réunions, approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le président ouvre la séance en présentiel et signale les personnes excusées.

Pour mémoire, le procès-verbal de la réunion du 07/12/2021 a été approuvé définitivement et est publié sur le site de la Ville d'Ath.

Le président informe l'assemblée de la démission de Monsieur COUPE de son poste au sein du groupe des riverains et ce pour des raisons de santé.

Le président remercie, au nom du comité dans son ensemble, Monsieur COUPE pour son implication de la première heure dans le comité d'accompagnement et pour l'ensemble du travail effectué dans un esprit positif et constructif avec cette assemblée.

Sa démission est donc actée.

Il indique que vérifications faites, le groupe des riverains compte cinq places.

Le comité en prend donc acte suite à la démission de Monsieur COUPE qu'un siège pour le groupe des riverains est donc à pourvoir.

Pour rappel, les modalités pratiques sont réglées de manière indépendante par ses collègues du groupe des riverains. Toute personne intéressée peut envoyer sa candidature à la ville d'ATH.

De manière à respecter les équilibres, il convient de rester attentif au fait qu'il n'y a qu'une seule place vacante.

Il est proposé au groupe des riverains de recontacter et d'informer les différentes personnes ayant manifesté le souhait de faire partie du comité lors de l'appel précédent.

Messieurs RENARD et DELEHOUZEE indiquent qu'ils se chargeront d'informer les personnes concernées. La candidature sera transmise préalablement à la Ville pour les vérifications d'usage. Dès validation, sur proposition du groupe des riverains, la personne sera invitée à participer aux réunions du comité.

Monsieur DELHOUZEE indique qu'il prendra aussi contact avec Madame VANCATER, membre du groupe riverain, pour connaître ses intentions.

Le président informe le comité que la SPAQuE, par l'intermédiaire de Monsieur WILDEMEERSCH, a indiqué qu'elle ne participera à cette réunion du Comité d'Accompagnement de FLAUREA CHEMICALS et HÖGANAS BELGIUM. A ce stade, elle ne dispose pas d'éléments nouveaux à présenter et juge plus pertinent de revenir lorsqu'elle aura collecté et interprété les données relatives à l'étendue de la tache de pollution en métaux dans la nappe des calcaires. Le planning actuel prévoit que ces données soient collectées en mai et juin prochains et interprétées pendant l'été. Si ce planning est tenu, la SPAQuE pourrait donc participer au Comité d'Accompagnement d'automne.

Il a été proposé à cette dernière d'inscrire sous réserve de confirmation un point à l'ordre du jour concernant le "Suivi de l'évaluation de l'état qualitatif des nappes aquifères autour

de l'ancienne usine de La Floridienne à Ath " (sous réserve de confirmation SPAQUE - SPW ARNE).

Pour rappel le calendrier 2022 des prochaines réunions du comité d'accompagnement est le suivant:

- **Mardi 11 octobre 2022** dans les locaux de l'entreprise FLAUREA CHEMICALS, quai des Usines 12 à Ath (en cas de problème la réunion sera déplacée dans la salle du grenier 20 du château Burbant, Rue du Gouvernement à 7800 ATH).

L'ordre du jour de la réunion est aussi inchangé:

1. Accueil: présences, fonctionnement, calendrier 2023 des réunions
2. Présentation de l'application en cours de développement « Signal AIR »
3. Dernières nouvelles des entreprises: autorisations, projets, incidents
4. Nuisances depuis la dernière réunion du comité
5. Fonctionnement, prochain ordre du jour
6. Divers

Deuxième point:

2. Présentation de l'application en cours de développement « Signal AIR ».

Monsieur LEGRAND présente l'application de signalement des phénomènes atmosphériques (SignalAir), dont il avait parlé lors du dernier comité. Il précise que le projet est dans sa phase test.

La présentation est jointe au présent procès-verbal à l'attention des membres du comité (annexe 1).

Questions-Réponses

En réponse à Madame PYPE concernant l'intérêt potentiel pour les services de secours de l'application, Monsieur LEGRAND explique que l'outil dispose d'un volet cartographique et statistique accessible au pouvoir public. Il rappelle que l'outil est actuellement en cours de développement et en phase de test. Monsieur LEGRAND tiendra le comité informé de l'évolution du projet.

Il n'y a plus de questions à ce stade.

Le président remercie Monsieur LEGRAND pour son intervention claire et concise ainsi que pour les réponses apportées.

Troisième point :

Dernières nouvelles des entreprises: autorisations, projets, incidents

HÖGANÄS BELGIUM

Madame DELHOVREN, explique que l'activité de l'entreprise se déroule « business as usual », rien de particulier à signaler.

Monsieur GOBEAUX, indique que le champ de panneaux solaires est opérationnel. Il a produit 1,0 GWh depuis le 01/01/2022.

Pas de problème particulier, ni de problème environnemental.

En ce qui concerne les signalements /plaintes (cfr. ci-dessous au point 4).

Madame DELHOVREN signale que HÖGANÄS BELGIUM installera prochainement un panneau didactique reprenant des explications concernant les cuves d'azote.

En ce qui concerne cette installation, il n'y a plus eu de plaintes au sujet des aspects acoustiques et lumineux.

Monsieur RENARD souligne que selon lui depuis la mise en place de la couverture (toit), il constate une réduction des émissions de poussières. Il commente et est dubitatif concernant la notion de ré-envols possibles de poussières formulée dans la réponse de Messieurs DELOUVROY et GERARD lors de la dernière réunion (« En réponse à Monsieur RASNEUR qui indique que certains pics de Nickel ont été observés lors de périodes d'arrêt de l'usine, Messieurs DELOUVROY et GERARD indiquent qu'il s'agit de particules d'une taille d'environ 30 µm et qu'il pourrait s'agir d'émissions diffuses ou d'émissions liées à des

activités de type manutention mais aussi à des possibles ré envols. »).

FLAUREA CHEMICALS

Monsieur ANDRE indique que FLAUREA CHEMICALS, malgré la situation actuelle notamment en Ukraine, continue à investir dans le personnel de l'entreprise et à embaucher. En effet deux personnes ont été engagées en production et 2 postes supplémentaires ont été pourvus à la maintenance.

Le poste d'acheteur a fait l'objet d'un engagement en remplacement de Monsieur VANQUICKELBERGHE dont le départ est prévu fin juin.

Il ajoute aussi notamment la valorisation en interne de chefs d'équipes.

Les quelques soucis en matière d'approvisionnement demeurent, avec des difficultés à disposer de certaines matières premières mais aussi de conditionnement (à titre d'exemple la problématique des palettes).

Malgré la situation difficile l'entreprise reste en équilibre et poursuit ses investissements.

Monsieur VANDENSTEEN, explique que, malgré des difficultés d'approvisionnement en matériel, le projet de passage au gaz se poursuit avec l'objectif du passage total au gaz d'ici fin 2022 (remplacement complet du mazout).

D'un point de vue environnemental, Monsieur KICQ indique que FLAUREA CHEMICALS a obtenu ses certifications ISO 9001 et ISO 14001. Ce renouvellement est effectif pour une période de 3 ans.

Messieurs ANDRE et KICQ indiquent aussi la mise en place de nouvelles procédures de gestions afin de disposer d'une meilleure gestion des eaux usées en interne.

En ce qui concerne les signalements /plaintes (cfr. ci-dessous au point 4 et rapports en annexe 2).

Monsieur ANDRE indique que la situation COVID n'a pas permis d'organiser dans l'intervalle la visite de l'entreprise. Il précise qu'il compte bien l'organiser dès que possible et propose d'envisager cela en décembre.

Quatrième point:

Nuisances depuis la dernière réunion du comité

Les informations préventives et les signalements de nuisances respectivement transmises ou enregistrés depuis la dernière réunion du comité (le 07/12/2021) sont en synthèse .:

-28/01/2022, le signalement d'une intervention mineure sur une armoire électrique sur le champ solaire de HÖGANÄS BELGIUM pour laquelle la procédure demandait la présence des Services d'incendie sur site. Cela a été signalé par précaution aux services de la Ville.

-Pour information, le 10/02/2022 une pollution de la Dendre (rejet au niveau de la rive opposée) et ne concernant pas FLAUREA CHEMICALS a été signalée au service environnement de la Ville qui en a assuré le suivi en ce compris une information au DPC.

-18/02/2022, une perte partielle de chargement (boues ferrifères) sur la voirie à hauteur du parking de l'usine ayant nécessité l'intervention des services de secours avec l'appui du personnel de FLAUREA CHEMICALS et pour lequel un rapport a été établi par Monsieur KICQ (ce rapport a été communiqué le 28/02/2022 à l'attention des membres du comité, en ce compris les autorités communales).

Monsieur ANDRE précise que la responsabilité de FLAUREA CHEMICALS n'a pas été engagée.

Monsieur KICQ souligne que les services de secours ne disposaient pas de tout le matériel requis pour intervenir et qu'ils ont apprécié l'appui de l'entreprise. Les points forts et pistes d'améliorations sont à envisager avec les autorités compétentes.

- 09/03/2022 Dégagement durant 3 minutes de fumées noires suite à la maintenance et au réglage lors de la remise en fonctionnement des chaudières fuel (cfr le rapport de FLAUREA CHEMICALS repris en annexe à l'attention des membres du comité d'accompagnement)

- 23/03/2022 interpellation, via le service environnement de la ville, d'une citoyenne rue du Fort relative à un « bruit continu émanant de HÖGANÄS et l'empêchant de dormir ». Des investigations en interne et auprès d'habitant de la Rue du Fort n'ont pas permis de conclure à un dysfonctionnement qui pourrait créer la nuisance décrite, ni même d'identifier la nature de la nuisance sur place. Les informations ont été transmises au service de la ville qui signale en retour, le 25/03/2022 que la plaignante avait indiqué que le bruit similaire à un ventilateur et présent depuis quelques semaines avait cessé.

Monsieur GOBEAUX rappelle l'importance de signaler immédiatement ce type de problème avec un maximum d'informations- (localisation exacte, date, heure) et de précisions (avec idéalement un enregistrement). Le bruit étant un phénomène à la propagation particulièrement complexe, cela permettrait peut-être de mieux répondre à d'éventuel signalement de ce type.

-13/04/2022 Rejet accidentel, durant une opération d'entretien, d'eau chargée en calcaire (carbonate de calcium) dans la Dendre. Ce rejet a eu un impact visuel mais ne présentait pas de toxicité pour le milieu aquatique. Le circuit normal de traitement a été rétabli. (cfr le rapport de FLAUREA CHEMICALS repris en annexe à l'attention des membres du comité d'accompagnement)

La Ville confirme par l'intermédiaire de Monsieur LEGRAND ne pas avoir enregistré d'autres plaintes que celle reprises ci-dessus à ce jour. Il ajoute que la communication est efficace.

Il précise cependant que ce 26/04/2022 dans l'après-midi, un riverain a signalé que des graviers du parking proche du champ solaire se trouvaient dans l'avaloir tout proche. La ville reprendra contact et assurera le suivi avec HÖGANÄS BELGIUM.

Monsieur GOBEAUX dans son courriel du 27/04/2022, signale photo à l'appui que des mesures ont été prises par l'entreprise. Copie de l'information a été transmise à la Ville pour suites utiles.

Pour mémoire et à toutes fins utiles le président rappelle que, sans préjudice aux prérogatives du DPC, dans le but d'améliorer la communication, il est proposé de faire circuler rapidement l'information qui est généralement centralisée à l'administration

communale. Le service Environnement de la ville d'ATH est joignable durant les heures de bureau au numéro 068/68 12 50 ou par mail : environnement@ath.be. En cas de plainte, le service Environnement de la ville d'ATH informe et répercute rapidement l'information aux entreprises et / ou inversement en cas d'incident. Il est possible aussi de contacter directement les entreprises aux coordonnées suivantes: - HÖGANÄS BELGIUM – +32 68 268 989 // - FLAUREA CHEMICALS – +32 68 278 727

Cinquième point:

Fonctionnement, prochain ordre /du jour

Les points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du 11/10/2022 sont :

1. Accueil: présences, fonctionnement, calendrier 2023 des réunions
- 2 Suivi relatif à l'évaluation de l'état qualitatif des nappes aquifères autour de l'ancienne usine de La Floridienne à Ath (sous réserve de confirmation du SPW ARNE & SPAQuE)
3. Dernières nouvelles des entreprises: autorisations, projets, incidents
4. Nuisances depuis la dernière réunion du comité
5. Fonctionnement, prochain ordre du jour
6. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant, ils seront intégrés dans les divers.

Sixième point:

Divers

Monsieur RENARD ainsi que plusieurs membres du comité indiquent que le document de synthèse à l'attention du grand public communiqué par l'AWAC n'est ni clair et ni aisément compréhensible de tous.

Monsieur LEGRAND précise que ledit document a été publié sur le site de la ville.

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie les intervenants et l'ensemble des participants